



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2025_13

08/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'août, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, Mme Maïder OTHEGUY, Mme Eugénie LACAZE, M. Daniel AMESTOY, M. Bernard LARRAMENDY, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Sylvain SALLABERRY, M. Dominique MARIAN

Secrétaire de séance : M. Daniel AMESTOY

Date et affichage de la convocation	17/07/2025
Date d'affichage de la délibération	11/08/2025

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Suffrages exprimés	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

TARIFS DE LOCATION DU MUR A GAUCHE AUX VILLAGEOIS

Monsieur le Maire ainsi que M. MARIAN, conseiller municipal, exposent à l'assemblée la nécessité de fixer par délibération des tarifs pour la location du mur à gauche.

Ils proposent la tarification suivante :

- **Mur à gauche seul, sans lumière** : 50 € la journée
Lumière au mur à gauche : 20€ de l'heure
- **Ancienne cantine + cuisine** : 100 € la journée
- **Chèque de caution** : 500 €

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs de location du mur à gauche ;

CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC

